

# Quel avenir pour la Coopérative ?

Le bâtiment, acheté en 1997 par la commune, est occupé à moins de 30 % de sa surface

À Soumagne, le dossier de l'ancienne Coopérative et de Mineral Product fait lever les yeux au ciel de la bourgmestre Chantal Daniel, qui rêve de le régler enfin d'ici quelques mois.

À Soumagne, juste en face de la maison communale, rue de la Coopération, deux énormes bâtiments attendent désespérément des occupants. Il s'agit de l'ancienne Coopérative, un beau bâtiment tout en longueur acquis par la commune en 1997 dans le but d'y centraliser les services communaux. Il s'agit aussi des anciens locaux de l'entreprise Mineral Product, acquis en 2009. En juin dernier, en réponse aux questions de Benjamin Houet, le chef du groupe MR au conseil communal, la bourgmestre Chantal Daniel détaillait les chiffres de ce dossier plutôt pourri : 11.000 m<sup>2</sup> de superficie utile pour les deux bâtiments, des investissements de l'ordre de 8,2 millions... Tout cela pour un taux

d'occupation actuel de l'ordre de 25 %.

Il y a quelques années, l'espoir avait surgi avec un projet d'installation d'une maison de repos dans l'ancienne Coopérative... Mais ce projet avait capoté.

## 500.000 EUROS DE TRAVAUX

Aujourd'hui, toutefois, Chantal Daniel retrouve – un peu – le sourire. « Le conseil communal vient de voter un montant de l'ordre de

## LA BOURGMESTRE ESPÈRE ENFIN RÉGLER LE DOSSIER D'ICI QUELQUES MOIS

500.000 euros, avec des subsides, pour aménager une partie de la Coopérative afin d'accueillir l'intégralité des services du CPAS, le magasin de seconde main et l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE). J'espère que ce dossier aboutira rapidement, pour le printemps 2016 ».

Cette installation permettra à la commune de faire des économies, d'abord en vendant le bâtiment de la rue Louis-Pasteur encore occupé par des services du CPAS, puis en ne payant plus le loyer du bâtiment qu'elle loue rue de l'Égalité, qui abrite actuellement l'ALE.

Mais cela ne résoudra pas, pour autant, le problème de sous-occupation de la Coopérative et de Mineral Product : le taux d'occupa-

## ELLE NÉGOCIE AVEC UN INVESTISSEUR POUR OCCUPER LES SURFACES RESTANTES

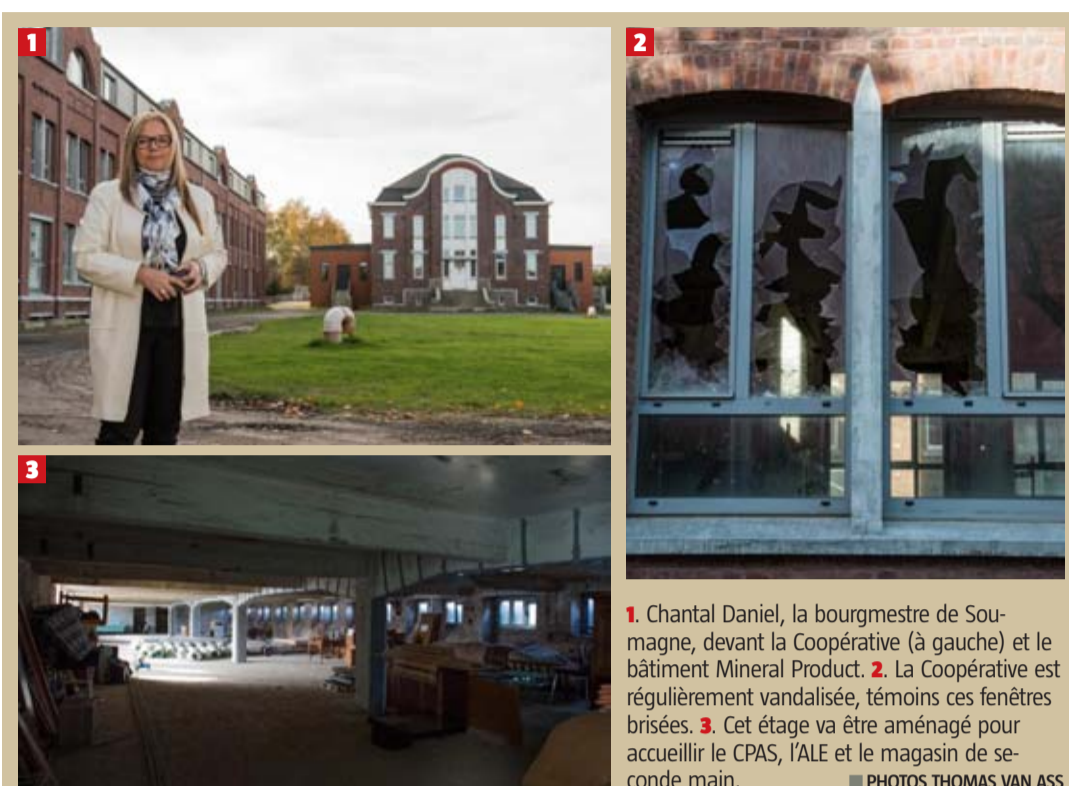
tion va seulement monter à 32 %.

### ENFIN UN INVESTISSEUR ?

Que faire, alors, du reste ? C'est là que Chantal Daniel sourit : « J'espère bien avoir trouvé une affectation pour la totalité de la surface encore disponible. Je ne peux pas en dire davantage pour ne pas risquer de voir le projet capoter, mais j'ai bon espoir de le voir aboutir pour la fin de l'année ou pour le début de l'année prochaine. »

Visiblement, il ne serait plus question d'y installer d'autres services communaux, mais bien d'accueillir un investisseur. Ce qui permettrait de faire d'une pierre deux coups : enfin régler le problème de la Coopérative et récupérer de l'argent pour la commune en vendant les surfaces restantes. À suivre... ■

CHARLES LEDENT



1. Chantal Daniel, la bourgmestre de Soumagne, devant la Coopérative (à gauche) et le bâtiment Mineral Product. 2. La Coopérative est régulièrement vandalisée, témoins ces fenêtres brisées. 3. Cet étage va être aménagé pour accueillir le CPAS, l'ALE et le magasin de seconde main. ■ PHOTOS THOMAS VAN ASS

## LES CHIFFRES

### La commune a déjà dépensé 8,2 millions €

#### >11.000 mètres carrés

C'est la superficie totale des deux bâtiments, l'ancienne Coopérative et les anciens bureaux de Mineral Product, entre la rue de la Coopération et la rue de la Siroperie.

#### >8,2 millions d'euros

C'est la somme déjà dépensée par la commune pour l'acquisition de ces deux bâtiments et pour leur rénova-

tion.

#### >25 %

C'est le pourcentage actuel de l'occupation des deux bâtiments, sachant que seule une partie de l'ancienne Coopérative est occupée, tandis que Mineral Product est totalement inoccupé. Ce pourcentage va monter à 32 % avec l'arrivée d'autres services du CPAS et de l'Agence Locale pour l'Emploi. ■

## RÉACTION

### Benjamin Houet (MR) : « On est dans les grands travaux inutiles »

Benjamin Houet, le chef du groupe MR au conseil communal de Soumagne, se montre très critique à l'égard du dossier de l'ancienne Coopérative : « Quand on voit ce que la commune a déjà dépensé pour l'achat et la rénovation des bâtiments de la Coopérative et de Mineral Product, soit 8,2 millions d'euros, tout cela pour avoir à peine 25 % des bâtiments actuellement oc-

cupés, on se rend compte que, là, on a vraiment affaire à de grands travaux inutiles. »

Pourtant, son groupe a voté la nouvelle dépense de près de 500.000 euros pour aménager une partie de l'intérieur de l'ancienne Coopérative afin d'y accueillir de nouveaux services du CPAS (voir ci-contre). « Effectivement, parce que nous sommes évidemment

favorables à une rationalisation des services de la commune. Mais ce que nous demandons désormais à la majorité, c'est d'estimer le coût du transfert des services communaux dans ces bâtiments afin de les utiliser pleinement ». Visiblement, la bourgmestre privilégie, quant à elle, l'arrivée d'un nouvel occupant... ■

CH. L.

SP21919180-CJN-E

**À GAGNER SUR RADIO CONTACT**

**FRERO DELAVEGA EN CONCERT PRIVÉ DANS TON ÉCOLE !**

**radio CONTACT**

**feel good**

ÉCOUTE RADIO CONTACT DU 2 AU 12 NOVEMBRE ET FAIS GAGNER À TON ÉCOLE LE CONCERT DES FRERO DELAVEGA

INFOS & RÉGLEMENT SUR RADIOCONTACT.BE

## VIVEGNIS - MAISON EFFONDREE

### Deux ans plus tard, le trou reste béant



La voisine de la maison effondrée, rue du Wérihet. ■ LEM

Le 1<sup>er</sup> mai 2013, la maison des Lauricella, au 139 de la rue du Wérihet à Vivegnis, s'effondrait. Aujourd'hui, il reste un trou béant. Et toute la population de Vivegnis est inquiète : la signalisation est quasi inexistante, et les barrières mal implantées. Et la voisine a des rats, des taches d'humidité...

C'est lors de travaux de terrassement que le drame était survenu : la maison des Lauricella s'effondrait, causant des dégâts à la maison de la famille Grosjean - Martens, qui a dû déménager. « En plus de deux ans, rien n'a bougé, explique la voisine. Il y a de gros manquements de la commune et du propriétaire. On ne sait rien du devenir du trou. » Et la commune d'Oupeye, qu'en dit-elle ? Le service de l'Urbanisme se dit impuissant. « Les services communaux suivent ce dossier avec intérêt, mais il est vrai que quelques manquements sont à déplorer, affirme Serge Fillot, le bourgmestre ff. Pour éviter d'éventuels problèmes à l'avenir, j'ai décidé de créer une cellule sécurité. » Une mise en demeure a été adressée à M. Lauricella. Il a jusqu'au

16 mars 2016 pour effectuer les travaux de stabilisation de la maison voisine, des garages et du trottoir afin de rendre la voirie disponible aux usagers.

#### UN IMMEUBLE À APPARTEMENTS ?

Une demande de permis d'urbanisme pour un immeuble à appartements a été introduite par le propriétaire de la maison effondrée. « Pour l'instant, cette demande est gelée, poursuit Serge Fillot. Le Collège examinera ce permis et donnera un avis lorsque les travaux de sécurisation seront terminés. »

Et M. Lauricella dans tout cela ? « Je n'ai encore rien touché d'aucune assurance. Tous les travaux réalisés, je les ai payés de ma poche. Les experts viennent seulement de rentrer leurs conclusions au tribunal. » Lui et sa famille habitent chez ses beaux-parents, en attendant sa nouvelle maison en construction sur le même terrain que son frère. Quant au terrain de sa maison effondrée, il compte le vendre à un promoteur, avec son projet de construction d'un immeuble. ■

LEM